

des Pères, les liturgies, les prières de l'Eglise, la tradition la plus constante et la plus universelle, en un mot toutes les fois qu'il est question des peines que les âmes endurent en purgatoire, il est question de feu et de flammes ! Oh ! quel doit donc être l'état de ces pauvres âmes ! Imaginons-nous les voir dans un puits immense et profond rempli de poix et de soufre enflammés où elles sont comme ensevelies, sans pouvoir par elles-mêmes se procurer aucun soulagement ! Ce serait une sorte d'enfer si elles n'étaient soutenues par la charité, et par l'espérance de sortir un jour de cet affreux état.

Antoine. De là, quelle obligation pour les vivants de secourir les morts ! quelle douleur pour les parents défunts de n'avoir pas assez inspiré à leurs enfants la sainte et salutaire pensée de prier pour eux après leur mort ! et quel malheur pour les défunts dont les héritiers n'ont pas de religion ! Ils se partagent leurs dépouilles, ils usent de leurs épargnes, et les abandonnent dans les brasiers du purgatoire. O mes amis, soyons touchés de leur malheur et faisons-nous un devoir de les soulager. Prions pour elles ; il y va de la gloire de Dieu, de la félicité de ces pauvres âmes et de notre intérêt. Car nous n'en pouvons douter, si la reconnaissance est la vertu des justes sur la terre, elle est à plus forte raison celle des saints dans le ciel. Là ces âmes bienheureuses que nous aurons soulagées ou délivrées du purgatoire se souviendront de nous à leur tour et s'intéresseront pour nous dès qu'elles seront entrées en possession du bonheur éternel.

CONSULTATION

I. — Faut-il dire l'oraison *Pro Papa*, commandée par l'Ordinaire, au jour anniversaire de la consécration de l'Evêque ?

R. — La S. Congrégation des Rites, consultée par Mgr l'Archevêque d'Olmütz a tranché cette question le 5 mars 1870. Le Consultant, Mgr Tortoli avait été d'avis que l'oraison étant la même, il fallait dire l'oraison *Pro Episcopo* et remplacer l'oraison *Pro Papa* par l'oraison *Ecclesie* ou par toute autre que la S. Congrégation voudrait désigner. C'était une erreur. Il n'y a pas dans le Missel d'oraison qui tiennent strictement la place de l'oraison *Pro Papa*. Par conséquent, il est inutile au prêtre d'en choisir